

Fiche technique

Ventilateurs - modalités d'utilisation pour toutes les structures sanitaires

Dernière mise à jour

22/08/2017

Etablissements concernés

Hôpitaux FHV, Cliniques, CTR (Toutes spécialités),
 EMS, EPSM, ESE, CAT, Cabinets et polycliniques
 (Médical)

En période estivale et plus particulièrement lors de canicule, des ventilateurs sont parfois utilisés par des patients et des collaborateurs.

Il existe quelques règles de bons sens à suivre lors de l'emploi d'un ventilateur

Ventilateurs dans les chambres de patients

L'utilisation de ventilateurs dans les chambres se fait uniquement sur avis médical pour les Soins aigus et CTR.

En EMS, l'avis médical sera à demander uniquement en cas de mesures additionnelles.

Modalités d'utilisation

 arrêter le ventilateur avant d'effectuer un soin somatique (soin d'hygiène, de confort, soin technique)

 arrêter le ventilateur avant l'entretien de la chambre

Restriction d'utilisation

 Ne pas utiliser de ventilateur (brassage de l'air)

 lors de Mesures Additionnelles (gouttelettes et aérosol)



après d'un patient immunodéprimé

Entretien des ventilateurs



Dépoussiérer les ventilateurs quotidiennement en respectant les recommandations du fabricant

Ventilateurs dans les pharmacies et les salles de soins

Les ventilateurs sont proscrits en raison du brassage de l'air et de la mise en suspension de particules



dans les salles de soins et les pharmacies

Pour rappel

Les climatiseurs ou autres systèmes de ventilation utilisés dans les locaux associés au soins (salles de soins, pharmacie,) en milieu hospitalier doivent répondre à la directive SICC VA 105-01. Se référer au service technique avant tout achat.